

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 57 (1928)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Liste des cours de gymnastique en 1928

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fera le même travail avec *do fa la do*. — Quand chacun des deux arpèges aura été bien étudié, on mêlera les deux formules, tantôt avec le nom des notes, tantôt avec d'autres syllabes, ou le chiffre de degré, ou de petites phrases. Des dictées seront un contrôle utile, et même nécessaire, de la perception nette et sûre des divers intervalles de ces deux arpèges.

B. On s'appliquera à la correction des défauts qui concernent le *on* et le *an*, si fréquents chez nous. Nous recommandons aux maîtres de bien vouloir s'intéresser à la préparation de chants et cantiques destinés aux enfants qui vont, le premier mai, chanter de porte en porte.

Nous remettons au programme les chants et solfèges publiés pour l'année scolaire 1926-1927. C'est un petit recueil qui contient 12 chants ou canons, tous très utiles pour un répertoire scolaire. La quantité d'exemplaires qui restent à disposition au bureau du matériel scolaire prouve que l'on n'en a pas fait, jusqu'ici, l'acquisition désirée. Ce petit fascicule est destiné aux élèves et non pas seulement aux maîtres. Qu'on veuille donc bien se le procurer et l'employer avec zèle. On ajoutera aux chants tirés de ce petit recueil (au minimum 4), l'hymne des vêpres du dimanche qu'on écrira au tableau, avec sa notation moderne.

J. B.

---

## Liste des Cours de gymnastique en 1928

---

Par ordre du Département militaire fédéral, la Société suisse des maîtres de gymnastique organise durant l'année 1928, en Suisse française, les cours suivants :

### A. Cours pour la gymnastique de garçons ou de filles.

*I. 1<sup>er</sup> degré, pour instituteurs et institutrices de classes de garçons ou de filles.*

1. A Lausanne, du 26 au 28 juillet — Directeurs : A. Huguenin, Lausanne et Jaton, Vallorbe.

*II. II<sup>me</sup> degré, pour instituteurs et institutrices de classes de garçons.*

2. A Nyon, du 26 juillet au 4 août — Directeurs : Collins, Nyon et Thorin, Genève.

*III. II<sup>me</sup> et III<sup>me</sup> degrés, pour instituteurs de localités ayant des conditions défavorables pour l'enseignement de cette branche.*

3. A Fribourg, du 6 au 11 août — Directeurs : Bertrand, Monthey et Wicht, Léchelles.

*IV. II<sup>me</sup> degré, Exercices populaires, jeux et natation.*

4. A Yverdon, du 6 au 11 août — Directeurs : Bory, Yverdon et Martin, Sainte-Croix.

*V. III<sup>me</sup> degré, Exercices populaires, jeux et natation.*

5. A Lenzbourg, du 6 au 11 août — Directeurs : Meier et Müllener, Berne.

(Ce cours est réservé exclusivement aux instituteurs ayant déjà suivi un cours du II<sup>me</sup> degré, ou un cours de gymnastique populaire et jeux, et ce avec succès.)

### B. Cours pour la gymnastique de filles.

A ces cours ne peuvent participer que les membres du corps enseignant des II<sup>me</sup> ou III<sup>me</sup> degrés, ayant un enseignement régulier.

*VI. II<sup>me</sup> degré, pour institutrices et instituteurs.*

6. A Neuchâtel, du 23 juillet au 4 août — Directeurs : Montandon, Saint-Imier et M<sup>lle</sup> Hunziker, Lausanne.

*VII. III<sup>me</sup> degré, pour instituteurs et institutrices.*

7. A Zoug, du 23 juillet au 4 août — Directeurs : Böni, Rheinfelden et Kätterer, Bâle.

On n'admet à ce cours, sans aucune exception, que ceux des collègues qui ont participé dans les deux dernières années, avec succès, au cours du II<sup>me</sup> degré.

*VIII. II<sup>me</sup> et III<sup>me</sup> degrés pour institutrices, Exercices populaires, jeux et natation.*

8. A Seengen, du 16 au 21 juillet — Directeurs : Küng et Kätterer, Bâle.

**C. Natation.**

Les cours suivants sont réservés aux collègues ayant déjà une certaine pratique de ce sport. Les débutants devront s'inscrire aux cours 2, 4, 5, 6, 7 ou 8 ci-dessus, auxquels un enseignement méthodique et régulier sera donné. Toutes les demandes d'admission devront être accompagnées d'une attestation écrite de l'autorité scolaire, faute de quoi elles ne pourront en aucun cas être prise en considération.

9. Pour instituteurs, à Fribourg, du 16 au 20 juillet — Directeurs : Boppart, Saint-Gall et Perroud, Ropraz.

10. Pour institutrices, à Zoug, du 16 au 20 juillet — Directeurs : Wechsler, Schaffhouse et M<sup>me</sup> Hefti, Fribourg.

**Remarques générales.**

Les participants à tous les cours sont invités à se munir de costumes de sport, en tous cas de vêtements appropriés. Pour les cours de natation, des prescriptions spéciales seront communiquées en temps et lieu.

Tous nos cours demandant de sérieux efforts, de l'endurance et du zèle, il est recommandé aux collègues inscrits de s'entraîner dès avant les cours s'ils veulent suivre avec fruit tout l'enseignement.

**Les inscriptions devront répondre aux questions suivantes :**

1. Nom et prénom, adresse exacte, profession, date de naissance.
2. Age et sexe des élèves auxquels on enseigne.
3. Cours (genre et année) déjà fréquentés, cours fédéraux seulement.
4. Pour le cours de natation, l'attestation des autorités prévue.

La participation à tous ces cours est facilitée par le D. M. F. grâce au versement d'une indemnité journalière de 6 fr., et, si les conditions de transport l'exigent, une dite de nuit de 4 fr. Les participants rentrant chaque soir à leur domicile reçoivent le remboursement de leurs frais, à condition qu'ils ne dépassent pas 4 fr. En outre, les frais de voyage sont remboursés, aller et retour, III<sup>me</sup> classe, par la ligne la plus directe (y compris bateau, poste, service officiel d'autobus).

Délai d'inscription : 15 juin 1928 ; s'adresser à M. P. Jeker, maître de gymnastique à Soleure.

Soleure et Bâle, 25 mars 1928.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE :

*Le Secrétaire :*

**O. Kätterer.**

*Le Président :*

**P. Jeker.**

*N.-B.* — La Direction de l'Instruction publique avise les membres du corps enseignant qu'elle limite le subventionnement des instituteurs au cours prévu spécialement pour le canton de Fribourg, cours qui n'est pas mentionné dans la liste publiée par la Société suisse des maîtres de gymnastique. Il est inutile de présenter une demande de subside pour tout autre cours.

Fribourg, le 18 mai 1928.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

**E. Perrier.**